



Arrivées d'emplois et de résidents Un enjeu pour les territoires

En 2013, comme en 2008, les zones d'emploi autour des grandes agglomérations concentrent les arrivées d'emplois, qu'il s'agisse de créations ou de transferts. Elles sont, notamment, attractives pour les travailleurs qualifiés. Malgré des difficultés économiques, certains territoires du nord de la France, à la périphérie de la métropole de Lille, bénéficient toujours d'arrivées d'emplois. Lorsqu'elles sont dotées d'atouts naturels et résidentiels, et d'équipements suffisants, les zones littorales et certaines zones d'emploi éloignées des grandes villes sont prisées par les retraités. Cependant, la façade atlantique perd un peu de son attractivité entre 2008 et 2013. Les zones d'emploi proches des grandes agglomérations offrent un cadre de vie et des possibilités de logements recherchés par les actifs mobiles et leurs familles. À l'inverse, une centaine de zones d'emploi offrent moins de possibilités pour travailler et d'agréments pour résider. Elles sont souvent éloignées des grandes villes ou situées dans le quart nord-est de la France.

Catherine Sourd, direction régionale Occitanie, pôle Études économiques régionales, Insee

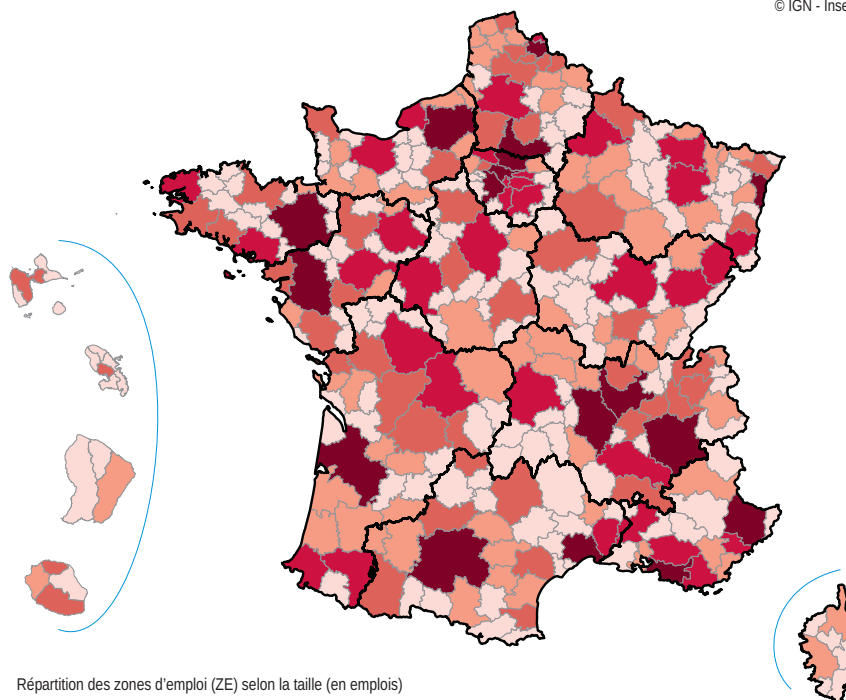
Le développement des territoires est favorisé par l'arrivée d'activités nouvelles, emplois ou entreprises. Ces arrivées peuvent être mesurées par les emplois créés dans la sphère productive (*définitions*), qu'ils soient qualifiés ou non. Par ailleurs, l'arrivée de résidents, vue ici sous l'angle des retraités et des personnes qui travaillent en dehors du territoire (appelés les « navetteurs » ; *définitions*), stimule l'économie de la zone d'emploi : les revenus qu'ils dépensent soutiennent les emplois locaux. Ces ressources nouvelles pour le territoire sont approchées via quatre indicateurs (*sources et définitions*) qui positionnent les zones d'emploi françaises (*définitions*) les unes par rapport aux autres. Cette analyse complète et enrichit une précédente étude [Sourd, 2012], grâce à une nouvelle définition des indicateurs qui sont ici mesurés à deux dates, en 2008 et en 2013.

Les grandes agglomérations concentrent les arrivées de travailleurs qualifiés

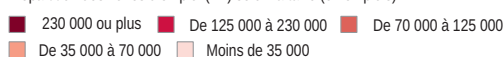
Les seize zones de plus de 230 000 emplois (*figure 1*), où se situent les plus grandes agglomérations, concentrent les arrivées d'emplois (*figure 2*), en particulier celles de

1 Répartition des zones d'emploi françaises en fonction du nombre d'emplois

© IGN - Insee



Répartition des zones d'emploi (ZE) selon la taille (en emplois)



Source : Insee, recensement de la population 2013.

travailleurs qualifiés (figure 3). Ces zones d'emploi bénéficient d'une dynamique économique très favorable et d'un positionnement sur des activités à forte valeur ajoutée. Entre 2008 et 2013, l'emploi total y a progressé de 3 %, alors qu'il est resté stable sur le reste du territoire.

Dans les zones d'emploi de Toulouse, Paris et Lyon, plus de 5 emplois sur 1 000 du secteur privé sont occupés par des actifs qualifiés arrivés dans l'année, soit deux fois plus que la moyenne française. Rennes, Nantes, Bordeaux, Montpellier, Marseille, Grenoble et Lille sont, de même, bien au-dessus de la moyenne.

Les actifs qualifiés rejoignent également des pôles d'activités, comme Saclay, zone d'emploi proche de Paris, qui compte 500 000 emplois toutes activités confondues, et Sophia-Antipolis, dans la zone d'emploi de Cannes-Antibes (170 000 emplois). Dans ces deux zones, le taux d'arrivée des actifs qualifiés est supérieur à 5 pour 1 000. Ces pôles d'activités réunissent industries de pointe, universités et centres de recherche.

Certaines zones d'emploi plus spécialisées comme Aix-en-Provence (microélectronique), Clermont-Ferrand (pneumatiques) et Pau (Recherche et développement) accueillent des travailleurs

aux compétences adaptées aux activités locales. Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés y atteint 4 pour 1 000. Dans les départements d'outre-mer (DOM), la zone d'emploi de Kourou (10 000 emplois) attire une forte proportion d'actifs qualifiés (7 pour 1 000), au-dessus de celle des plus grandes agglomérations. Cherbourg-Octeville connaît un regain d'attractivité (taux d'arrivée de 4 pour 1 000 en 2013), grâce notamment au nucléaire avec la construction du réacteur de Flamanville, mais aussi grâce au renouveau de l'industrie navale.

Le Nord bénéficie d'arrivées d'emplois

Les zones d'emploi où se situent les grandes agglomérations bénéficient des plus forts taux d'arrivées d'emplois, qualifiés ou non qualifiés, dépendant d'entreprises extérieures au territoire. Le taux médian y est de 2 % par an entre 2011 et 2013 ; il est deux fois plus élevé que pour l'ensemble des zones d'emploi. Parmi les zones qui comptent plus de 230 000 emplois, Strasbourg (1,7 %) et Nice (0,8 %) sont en retrait pour les flux d'arrivées d'emplois. Les zones d'emploi qui entourent les grandes

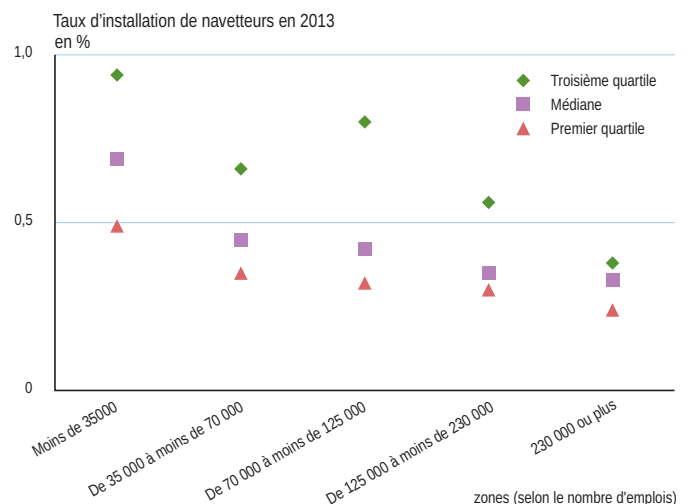
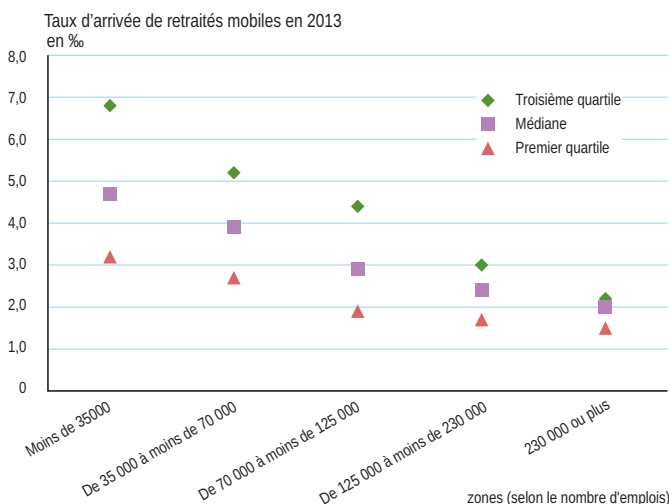
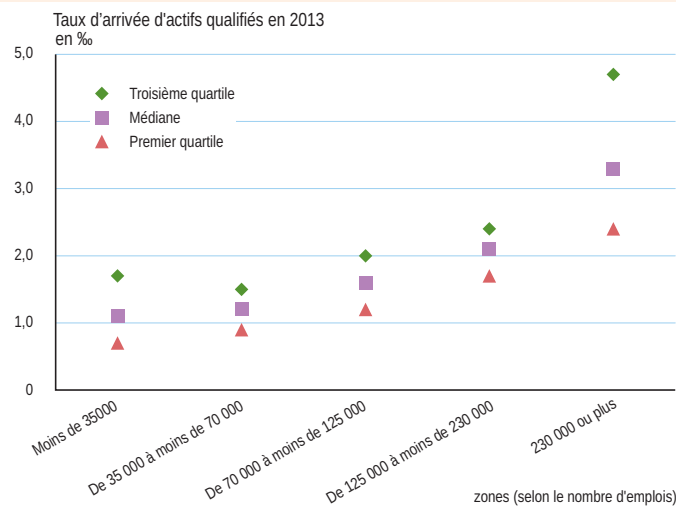
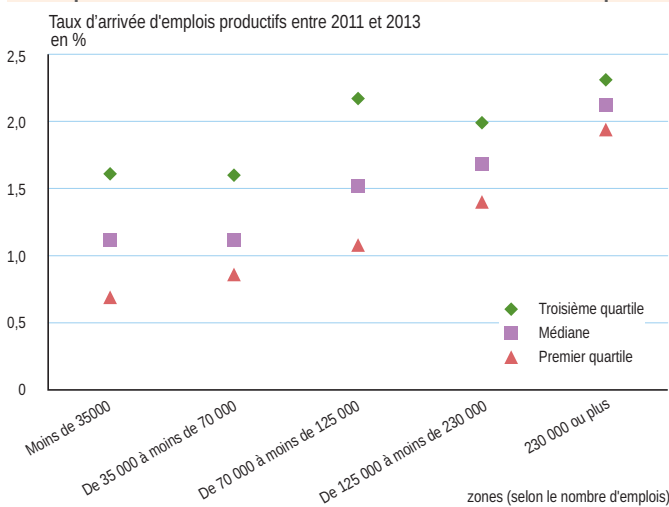
agglomérations sont également gagnantes, à proximité de Marseille, de Lyon ou de Paris. Malgré des évolutions d'emplois globalement défavorables, les zones d'emploi proches de Lille bénéficient de créations d'emplois. Le taux de création d'emplois dépendant de sièges extérieurs à la zone progresse même par rapport à 2008, notamment dans les zones de La Flandre-Lys, qui compte 37 000 emplois au total, et de Roubaix-Tourcoing (143 000 emplois).

Dans les zones d'emploi de taille plus modeste (moins de 35 000 emplois), lorsqu'elles sont plus éloignées des métropoles, les taux d'arrivée d'emplois sont faibles. Certains territoires ont perdu de leur attractivité pour les emplois productifs (définitions) par rapport à 2008. C'est le cas de la majorité des zones d'emploi de Bretagne, de l'extrême sud-est de la France et du Sud-Ouest en dessous d'une ligne Bordeaux-Toulouse.

Le littoral et l'arrière-pays méditerranéen séduisent les retraités mobiles

Les retraités mobiles s'installent le plus fréquemment dans les petites zones d'emploi,

2 Dispersion des indicateurs selon la taille des zones d'emplois



Lecture : les trois quarts des zones les mieux pourvues en emplois (230 000 ou plus) ont un taux d'arrivée d'actifs qualifiés supérieur à 2,40 pour mille. Seul le quart des zones dotées de 125 000 à 230 000 emplois sont dans ce cas.

Source : Insee, recensement de la population 2013 ; Sirene, Clap, Lifi, 2011 à 2013.

et en particulier dans celles du sud ou de l'ouest de l'Hexagone (figure 2). Les territoires les plus attractifs se trouvent le long des façades maritimes (figure 4). Ils se situent notamment sur le littoral atlantique, aux Sables-d'Olonne (Vendée) et à Royan (Charente-Maritime), ou encore en bordure méditerranéenne, à Céret (Pyrénées-Orientales) et à Agde-Pézenas (Hérault). Dans ces zones d'emploi, plus de 10 retraités pour 1 000 habitants se sont installés en 2013. L'arrière-pays méditerranéen, ainsi que des territoires moins densément peuplés dans le Massif central ou aux alentours, attirent également des seniors. En particulier, les zones d'emploi du Morvan (Nièvre) et de Guéret (Creuse) se distinguent, avec respectivement 12 et 8 retraités installés en 2013 pour 1 000 habitants.

La façade atlantique, territoire de prédilection des retraités migrants, perd cependant un peu de son attractivité entre 2008 et 2013. En Bretagne, en Vendée et en Charente-Maritime, le taux d'arrivée de seniors diminue dans les zones littorales, en raison de la forte urbanisation, du coût du foncier et des conséquences de la tempête Xynthia en 2010. Il recule entre 2008 et 2013 dans les zones d'emplois de Royan, la Rochelle, les Sables d'Olonnes, Challans, Brest, Vannes et Quimper, notamment. Les territoires les moins recherchés par les retraités ayant déménagé en 2013 se

situent dans les Hauts-de-France, le Grand Est et l'Île-de-France.

Baucoup de navetteurs s'installent dans les zones d'emploi autour de Paris

À la recherche d'un meilleur cadre de vie et d'un foncier plus accessible, ou pour optimiser leurs déplacements domicile-travail, les actifs mobiles et leur famille vont souvent habiter dans les petites zones d'emploi (figure 2), en périphérie des territoires dans lesquels ils travaillent. Ces zones résidentielles attractives se trouvent à proximité de Paris et, dans une moindre mesure, près des grandes agglomérations de province. En 2013, 2 actifs pour 100 habitants se sont installés dans les zones d'emploi de Marne-la-vallée, d'Orly, de Rambouillet ou de Salon-de-Provence.

Autour de Paris, entre 2008 et 2013, le sud et l'ouest de la grande couronne gagnent en attractivité, tandis que le nord et l'est en perdent. Le taux d'arrivée de navetteurs progresse dans les zones d'emploi des Yvelines, alors qu'il baisse dans celles de Roissy - Sud Picardie, Meaux, Évry et Créteil. Plus loin de Paris, les navetteurs sont de plus en plus nombreux à s'établir dans la troisième couronne. Ceux qui s'installent au nord de l'Île-de-France, à Beauvais, Compiègne, Laon ou Soissons ne travaillent pas majoritairement à Paris, mais plutôt dans la zone d'emploi de

Roissy - Sud Picardie ou dans d'autres villes de la troisième couronne. Au sud de l'Île-de-France, comme à Chartres ou Pithiviers, les nouveaux arrivants travaillent souvent dans les zones d'emploi de Saclay ou de Paris.

Les résidents des zones d'emploi frontalières bénéficient également de nouvelles possibilités d'emploi à l'étranger. C'est le cas notamment près de la Suisse, premier pays frontalier avec 160 000 navetteurs français. Depuis 2007, le travail transfrontalier est en plein essor, en particulier grâce à l'accord de libre circulation des personnes. En 2013, les zones d'emploi frontalières où les navetteurs s'installent le plus sont situées près de la ville de Genève. Il s'agit du Genevois français et du Chablais, et, près de l'Arc jurassien suisse, des zones d'emploi de Morteau et de Pontarlier.

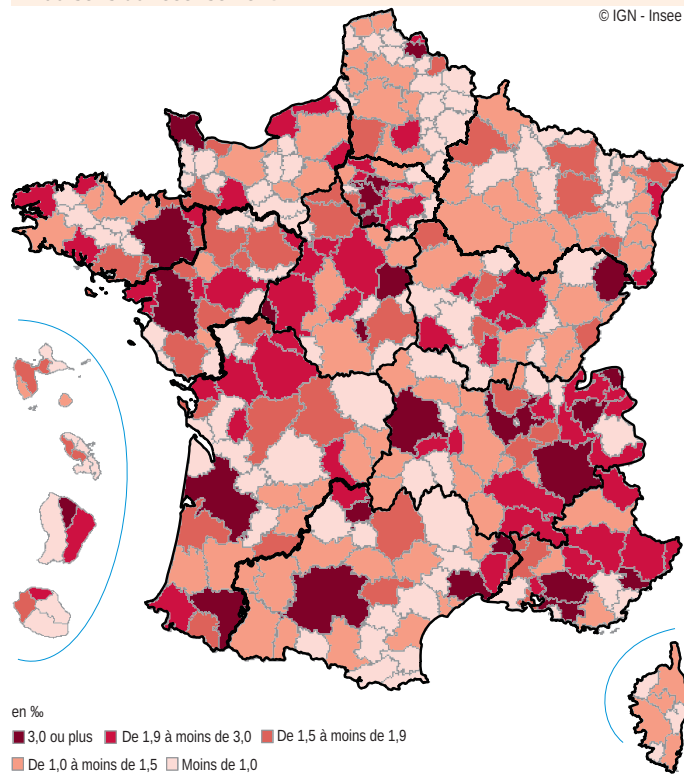
Dans les DOM, la zone Sud-Caraïbe en Martinique (Rivière-salée, Trois-Îlets) se distingue avec un taux d'installation de navetteurs plus élevé que dans le reste des Antilles. Cette zone d'emploi est située à proximité de l'agglomération de Fort-de-France, centre économique de l'île ; ses habitants peuvent y accéder par la route, mais aussi par la mer.

Une centaine de zones « peu attractives »

Une centaine de zones d'emploi cumulent des taux d'entrée très faibles sur tous les indicateurs et peuvent être considérées comme

3 Taux d'arrivée d'actifs qualifiés par zone d'emploi en 2013, au sens du recensement

© IGN - Insee

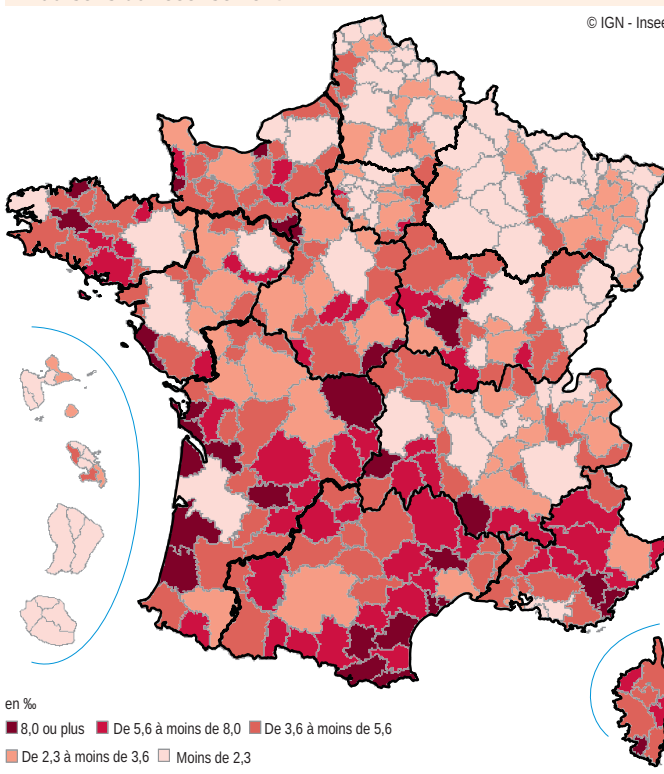


Lecture : dans la zone d'emploi de Rennes, 3,2 actifs qualifiés sont arrivés en 2013 pour 1 000 emplois. Sont considérés ici comme actifs qualifiés les cadres et les personnels de conception et de recherche du secteur privé.

Source : Insee, recensement de la population 2013.

4 Taux d'arrivée de retraités mobiles par zone d'emploi en 2013, au sens du recensement

© IGN - Insee



Lecture : dans la zone d'emploi de Narbonne, 8,5 retraités sont arrivés en 2013 pour 1 000 habitants.

Source : Insee, recensement de la population 2013.

peu attractives. La plupart d'entre elles (81 sur 102) comptent moins de 70 000 emplois. Ces zones d'emploi se situent notamment dans le quart nord-est de la France métropolitaine, dans des territoires moins densément peuplés du Massif central, ainsi que dans les DOM, notamment en Guadeloupe. ■

Sources

Quatre indicateurs ont été retenus pour mesurer l'arrivée de ressources nouvelles pour les 321 zones d'emploi françaises en 2013 : les taux d'arrivées d'emplois, d'actifs qualifiés, de retraités et de navetteurs (*définitions*).

Le taux d'arrivée d'emplois est calculé, pour la période 2011-2013, à partir de trois sources : le **répertoire des entreprises et des établissements (REE)**, qui centralise les mouvements affectant les unités de production, dont les créations, le dispositif **Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**, qui fournit des statistiques sur l'emploi salarié, et enfin l'**enquête sur les liaisons financières (Lifi)** entre sociétés, qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Le taux d'arrivée d'actifs qualifiés est estimé à partir des données du **recensement de la population de 2013**.

Le taux d'arrivée de retraités est mesuré avec le **recensement de la population de 2013**. Le taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors (navetteurs) est calculé à partir du **recensement de la population de 2013**.

Ces indicateurs ne prennent en compte ni les flux sortants, ni le « stock » d'emplois, d'actifs ou de retraités de la zone d'emploi. La définition retenue pour les indicateurs diffère en partie de celle du précédent *Insee Première* (Sourd, 2012), notamment pour tenir compte du changement de mesure des migrations résidentielles. En effet, lors des enquêtes de 2004 à 2010, la question sur le lieu de la

résidence antérieure dans l'**enquête annuelle de recensement** se référait à la résidence cinq ans auparavant ; depuis 2011, elle porte sur le lieu de résidence un an auparavant. Les résultats des deux études ne sont donc pas directement comparables.

Pour chacun des quatre indicateurs, l'évolution de l'attractivité entre 2008 et 2013 est mesurée de façon relative, les niveaux ne pouvant être comparés directement du fait des changements de méthode. L'analyse s'appuie donc sur l'évolution du positionnement relatif des zones d'emploi, à partir des valeurs standardisées prises par les indicateurs. L'indicateur sur les navetteurs présente une particularité : les transfrontaliers sont intégrés dans le calcul des niveaux d'attractivité en 2013, mais ne peuvent pas l'être dans celui des évolutions.

Définitions

La **partition de l'économie en deux sphères, présente et productive**, permet de mieux comprendre les logiques de répartition spatiale des activités. Tandis que les activités et les emplois présents répondent aux besoins des populations présentes sur le territoire, les activités productives produisent des biens et services majoritairement exportés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes.

Dans cet *Insee Première*, les **navetteurs** sont des personnes ayant un emploi (ou actifs occupés) qui ne travaillent pas dans leur zone d'emploi de résidence.

Le **taux d'arrivée d'emplois** représente le nombre moyen de créations et de transferts d'emploi dans les établissements de la zone d'emploi, décidés par des employeurs extérieurs, rapporté à l'emploi moyen dans la zone. Le champ est celui des activités dites « productives » : industries qui produisent des biens majoritairement exportés hors de la zone et des services tournés principalement vers les entreprises correspondantes.

Le **taux d'arrivée d'actifs qualifiés** rapporte le nombre d'arrivées d'actifs qualifiés au lieu de travail du secteur privé, sur une période d'un an, au nombre total d'emplois de la zone d'emploi.

Le **taux d'arrivée de retraités** est calculé en rapportant le nombre de retraités venus habiter dans la zone d'emploi, sur une période d'un an, à la population totale.

Le **taux d'installation d'actifs résidant nouvellement dans la zone d'emploi et qui travaillent en dehors** (navetteurs) rapporte le nombre d'actifs venus habiter depuis un an dans la zone d'emploi, et qui travaillent ailleurs, à la population totale. Les **zones d'emploi** sont des espaces géographiques où la plupart des actifs résident et travaillent. Ce découpage définit des territoires pertinents pour les diagnostics économiques locaux et peut guider la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Bibliographie

- Sourd C., « L'attractivité économique des territoires – Attirer des emplois, mais pas seulement », *Insee Première* n° 1416, octobre 2012.
- Reynard R., Vialette P., Gass C., « Trente ans de mutations fonctionnelles de l'emploi dans les territoires », *Insee Première* n° 1538, février 2015.
- James N., « Déplacements domicile-travail : l'attraction francilienne sur les actifs des départements limitrophes se confirme », *Insee Île-de-France à la page* n° 379, janvier 2012.
- Coudène M., Lévy D., « De plus en plus de personnes travaillent en dehors de leur commune de résidence », *Insee Première* n° 1605, juin 2016.
- Floch J.-M., « Vivre en deçà de la frontière, travailler au-delà », *Insee Première* n° 1337, février 2011.
- « Sphères présente et productive de 1975 à 2013 », Insee : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=sphere.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, C. Collin, C. Lesdos-
Cauhapé, V. Quénechdu, H. Valdelièvre
Maquette : P. Thibaudeau
Impression : Jouve
Code Sage IP161622
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2016

- *Insee Première* figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (50 numéros par an) : <http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à *Insee Première* et le recevoir par courrier : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

